

V.13 No 2
Mai 2017

Info Municipal SAINT-ATHANASE



Municipalité de Saint-Athanase
6081, Chemin de l'Église, Saint-Athanase, Québec, G0L 2L0

Téléphone : 418 863-7706
Télécopieur : 418 863-7707
Courriel : info@saint-athanase.com

Dans ce numéro :		
-	Chronique municipale	Page 3
-	Heures d'ouverture du bureau municipal – Horaire d'été	
-	Congés fériés à l'occasion de la fête des patriotes	
-	Prochaines séances du conseil 2017	
-	Heures d'ouverture de la bibliothèque municipale - Horaire d'été	
-	Souper des acériculteurs, Fête Nationale	
-	Mot de la directrice générale	Page 4
-	La Municipalité renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec	
	Le Cercle de Fermières	
-	Concours en collaboration avec la municipalité	Page 5
-	Adhésion au Cercle de Fermières	
-	Mot du maire	Page 6
-	Acériculture, direction générale, rencontre survie du Centre de loisirs	
-	Élection municipale	
-	Brunch pompiers de Pohénégamook et Saint-Athanase	Page 7
-	Info Caisse	Page 8
-	Opération enfant soleil/contribution de la caisse	
-	Assemblée générale annuelle, soirée réussie	
-	Mot de la bibliothèque municipale	Page 9
-	Contagion lecture, acquisition de nouveaux livres, volumes à vendre	
-	Horaire d'été	
-	Petite annonce	Page 9
-	Fabrique d'Estcourt/ Repas soupes et desserts	
-	Service d'urbanisme	Page 10
-	Règlement implantation des roulottes	
-	Installation de camping sur les terres publiques	
-	Abri d'auto/Période d'autorisation	
-	Congrès 2017 du Réseau FADOQ	Page 11
-	Des nouvelles de la sécurité publique	Page 12
-	Les brûlages domestiques de printemps	
-	CODET – Présentation du nouveau directeur	Page 13
-	La petite bouffe des frontières	Page 14
-	Votre chien est important et vos voisins également	Page 15
-	Petits rappels	Page 16
-	Trucs de grand-mère citoyenne !	
-	Prochains versements de taxes	
-	Un nouveau trésor parmi nous	
-	Grande ouverture du verger patrimonial du Témiscouata	

Chronique municipale

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h – 13 h à 16 h

Heures d'ouverture du bureau municipal du 23 juin au 1^{er} septembre inclusivement

Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h – 13 à 16 h – Vendredi : FERMÉ

Congés fériés à l'occasion de la fête des Patriotes

Le bureau municipal sera fermé : lundi 22 mai

Prochaines séances du conseil 2017

- 5 juin Lundi
- 4 juillet Mardi
- 9 août Mercredi
- 5 septembre Mardi

Heures d'ouverture de la bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte le **mardi en après-midi de 13 h 30 à 14 h 30**
et le **vendredi soir de 19 h à 20 h**.

Heures d'ouverture de la bibliothèque municipale du 27 juin au 6 septembre

La bibliothèque est ouverte le **mardi de 13 h 30 à 14 h 30** et le **jeudi de 19 h à 20 h (au lieu du vendredi)**

Dates à retenir

Samedi 27 mai :

Souper des acériculteurs sous un chapiteau.



Vous désirez participer à l'organisation de cette activité, votre aide nous sera précieuse. Pour information, veuillez contacter Mme Francine Morin, dg, au 418-863-7706 poste 4852.



Samedi 24 juin : Fête Nationale.

Surveillez la programmation à venir.

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



La municipalité de Saint-Athanase renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec

La municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle a renouvelé son adhésion au programme des Fleurons du Québec pour les trois prochaines années. C'est avec fierté que la municipalité avait obtenu, en 2014, un 3^e fleuron sur une possibilité de cinq, valables jusqu'en 2016. Le renouvellement de notre adhésion nous permettra de recevoir de nouveau la visite des classificateurs et d'obtenir, à l'automne 2017, notre nouvelle cote de classification des Fleurons du Québec.

Rappelons que la classification horticole des Fleurons du Québec constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour obtenir à long terme un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert. L'an dernier, 33 municipalités ont réussi à décrocher un fleuron additionnel lors de leur visite de reclassification! C'est dans cet esprit que nous nous associons au Cercle de Fermières de Saint-Athanase pour inviter l'ensemble des citoyens à jardiner et fleurir leur environnement dès maintenant, car il s'agit d'un défi collectif. ***(À ce sujet je vous invite à lire le texte du Cercle de Fermières et prendre connaissance du concours joint à cette publication).***

Les classificateurs Fleurons du Québec reviendront évaluer notre municipalité au cours de l'été 2017. Ils visiteront 60 % de notre territoire et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public. Les critères d'évaluation touchent notamment la propreté, l'entretien, la variété des éléments horticoles et l'état visuel du paysage municipal. Les points sont répartis dans 5 domaines d'embellissement :

- ✿ 340 points attribués au *Domaine municipal*
- ✿ 230 points attribués au *Domaine résidentiel*
- ✿ 180 points attribués au *Domaine institutionnel*
- ✿ 140 points attribués au *Domaine commercial et industriel*
- ✿ 160 points attribués aux *initiatives communautaires et au développement durable*

Tous ensemble, poursuivons nos efforts d'embellissement durable de la municipalité!



Ayant tout juste célébré son 11^e anniversaire, le programme de classification horticole des Fleurons du Québec a connu un succès immédiat et suscite un engouement croissant : il regroupe aujourd'hui 355 municipalités dans toutes les régions de la province et rejoint près de 40 % des citoyens québécois.

Pour découvrir les municipalités Fleurons en images et tout savoir sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet www.fleuronsduquebec.com



Francine Morin
Directrice générale



Le Cercle de Fermières de Saint-Athanase

Enfin l'hiver nous a quittés. Nous pouvons passer à autre chose. Au dernier journal, nous étions à préparer un projet, il est maintenant finalisé. Il nous reste qu'à vous le proposer. Le Cercle de Fermières en collaboration avec la municipalité organise un concours « Fleurissons notre paroisse (maison et parterre) ». Ce concours vise à l'embellissement de notre milieu. Des prix seront offerts et le tirage sera fait au hasard. Le concours s'étendra de la mi-mai à la mi-août. Il vous suffira de remplir votre billet de participation joint dans cette publication et de le déposer dans une boîte identifiée à cet effet, soit au bureau municipal ou au magasin L. G. Thibault.

Nous espérons une grande participation.

Maintenant passons à autre chose. Pour celles qui veulent faire partie du Cercle de Fermières, il en coûte 25 \$ qui est réparti ainsi : 21 \$ pour la revue l'Actuel, 2 \$ pour le support financier à la Fédération 03 et il reste 2 \$ au Cercle.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Solange Michaud au 859-2897 ou Sylvie Michaud au 859-3046.

Nous souhaitons un bel été à tous et « **FLEURISSONS NOTRE PAROISSE** ».

Sylvie Michaud
Secrétaire trésorière pour le Cercle de Fermières

MOT DU MAIRE

Bonjour citoyens et citoyennes, enfin les beaux jours semblent arrivés parmi nous, après un hiver long et un printemps qui s'éternise. Le mois d'avril fût une période de temps pluvieux et surtout pas trop ensoleillé. Avec toutes ces mauvaises conditions climatiques, l'état des chemins municipaux s'est détérioré. Nous comptons sur votre bonne compréhension et demandons votre indulgence. Tout comme vous, nous avons constaté l'état lamentable du chemin pendant la fonte des neiges. Difficile de passer la niveleuse par manque de journées prolongées de beau temps. Afin de rendre les chemins plus sécuritaires pour les usagers de notre municipalité et pour les visiteurs, la situation devrait être corrigée très prochainement, car ce sera le début des travaux printaniers (rechargement en gravier, réparation des traverses de chemins, niveleuse à nouveau, etc.).

ACÉRICULTURE

Principale richesse économique de notre municipalité, plusieurs producteurs de St-Athanase ont su mettre à profit le climat propice du mois d'avril pour avoir une très bonne récolte de sève d'érable pour ainsi leur permettre de faire des records de production. Merci à vous tous de mettre beaucoup d'énergie et d'argent pour permettre de valoriser cette richesse naturelle et ainsi donner une belle notoriété à notre municipalité sur le plan économique.

DIRECTION GÉNÉRALE

Comme vous le savez tous une équipe municipale n'est pas formée uniquement d'élus, la directrice générale ou le directeur général fait partie intégrante de la direction pour le bon fonctionnement d'une municipalité. Le 20 février dernier, Mme Francine Morin annonçait aux membres du conseil, qu'il était venu le temps de prendre sa retraite. Après 42 années de service à la population de St-Athanase, Mme Morin envisage de quitter son poste en début d'automne. Présentement nous sommes à la recherche d'une directrice ou un directeur qui aura la tâche de remplacer Mme Morin.

RENCONTRE SURVIE CENTRE DE LOISIRS

Les membres du Conseil municipal et la direction vous invitent à une rencontre d'une grande importance, le 13 juin à 19 h au Centre des Loisirs. Dans le rapport d'investigation de la firme d'ingénieurs ACTUEL CONSEIL déposé en avril 2016, nous sommes en mesure de constater que le bâtiment a très mal vieilli et que certaines parties de la structure sont fragilisées par le vieillissement et le manque d'entretien.

La rencontre du 13 juin sera de type consultation publique. Des intervenants seront présents dont: M Yannick Michaud, de la Firme ACTUEL CONSEIL, M Gérald Dubé, préventionniste travaillant à la MRC de Témiscouata ainsi que M Claude Bourgoïn, agent de développement rural. Différentes solutions vous seront présentées pour alimenter les discussions.

MOT DU MAIRE (SUITE)

Cette réflexion sur l'avenir du Centre communautaire est importante pour tous. Pour ce faire, les membres du conseil désirent obtenir le pouls de la population et connaître les besoins réels des usagers. Votre présence est importante pour la survie du Centre des Loisirs.

ÉLECTION MUNICIPALE

L'année 2017 est une année d'élection dans les municipalités du Québec. L'importance d'avoir des élus pour représenter les citoyens sur le conseil municipal est primordiale pour le maintien et garder une municipalité bien vivante. Comme à chaque 4 ans, les élus en place sont tous sortants soit, les 6 conseillers ou conseillères ainsi que le maire. S'ils le désirent les élus sortants peuvent tous se représenter pour un autre mandat de 4 ans. Si vous avez le goût de vous investir pour le bien de votre municipalité, la période de mise en candidature aura lieu fin septembre pour former le nouveau Conseil municipal en novembre. Pour informations, vous pouvez contacter la direction municipale.

André St-Pierre, maire

BRUNCH – POMPIERS DE POHÉNÉGAMOOK ET ST-ATHANASE

Dimanche 28 mai 2017 à 10 h 30

Pré-vente : adulte : 13 \$

À l'entrée, adulte : 15 \$

Moins de 12 ans : 8 \$

À l'entrée, moins de 12 ans : 10 \$



Billets en vente :

Épicerie LG Thibault

Épicerie DM/Bonichoix

Épicerie JP Labonté/ Richelieu

Ou contactez Adrien Bélanger : 859-3015 ou 863-2410

*Merci d'encourager notre duchesse
Jennifer Côté*

Service incendie Pohénégamook-Saint-Athanase

Info Caisse



Le soleil brillera plus fort cette année, le 4 juin : le téléthon d'Opération Enfant Soleil fête ses 30 ans et Desjardins est encore au rendez-vous avec l'engagement d'une contribution importante.

Parce que les petits miracles n'arrivent pas seuls, contribuez vous aussi et joignez la chaîne de solidarité :

- Pendant tout le mois de mai, donnez vos BONIDOLLARS à la cause et Desjardins doublera votre don*
- En tout temps dans AccèsD, enregistrez Opération Enfant Soleil dans vos factures et planifiez une contribution mensuelle.

Cause chouchou des Québécois, Opération Enfant Soleil occupe une place importante dans la vie des familles qui en bénéficient en leur donnant le courage de continuer et la confiance qu'ils ne sont pas seul dans leur bataille.

* En échange de vos BONIDOLLARS, Desjardins doublera tous les dons faits à Opération Enfant Soleil du 1^{er} mai au 4 juin 2017 jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Contribution minimale de 40 BONIDOLLARS et dons additionnels par tranche fixe de 40 BONIDOLLARS.



Le 25 avril dernier avait lieu la septième assemblée générale annuelle de votre Caisse Desjardins des Champs et des Bois. Vous avez été nombreux à participer à cette rencontre, à poser des questions et à exprimer librement vos opinions. Les dirigeants, la direction et les employés tiennent à vous remercier chaleureusement pour votre présence, votre participation active et pour l'intérêt que vous démontrez envers votre institution financière. Grâce à vous, ce fût une soirée réussie!

Nathalie Dumais
Agente service aux membres



Mot de la bibliothèque municipale



Bonjour à tous!

Après un long hiver et un printemps qui ne nous a pas gâtés au niveau du soleil, nous avons tous hâte de profiter des beaux jours et de sortir de nos maisons.

Profitez-en pour venir faire un tour à votre bibliothèque municipale. Nous avons une variété de livres pour répondre aux goûts de toute la famille.

Présentement, et ce jusqu'au mois de septembre, nous offrons un présentoir « Contagion lecture ». Il s'agit de livres et de séries s'adressant aux jeunes ados où les héros des garçons et les héroïnes des filles sont à l'honneur!

Dans les semaines qui viennent, la bibliothèque fera l'acquisition de nouveaux livres grâce au budget annuel alloué par la Municipalité. Venez vérifier régulièrement l'arrivée de ces nouveautés afin d'être parmi les premiers à en profiter.

Nous avons aussi une étagère où vous retrouvez des volumes et des revues à vendre à des prix dérisoires. Informez-vous aux bénévoles lors de votre passage.

Veillez prendre note que la bibliothèque débutera son horaire d'été à compter du 27 juin. Les heures d'ouverture seront le mardi en après-midi de 13h30 à 14h30 et le jeudi soir de 19h à 20h (au lieu du vendredi).

Bonne saison estivale à tous et au plaisir de vous rencontrer à la bibliothèque!

Le comité de bibliothèque

SOUPES ET DESSERTS : La fabrique de la paroisse Marie-Médiatrice d'Estcourt vous invite le dimanche **18 juin** 2017 après la messe dominicale de 11 h à un repas communautaire de soupes et desserts (contribution volontaire) et hot-dog à 1,00 \$ à la salle Léon-Desjardins. Bienvenue à tous!

Michelle Bouchard, secrétaire
Paroisse Marie-Médiatrice
418-859-2364/mariemediatrice@diocese-ste-anne.net



Service d'urbanisme



Règlement de zonage numéro R 156-2014 ***Chapitre 8 Constructions et usages temporaires***

Article 8.8 Implantation des roulottes

L'occupation permanente d'une roulotte est interdite sur le territoire de la municipalité. Aucune roulotte ne peut être utilisée comme bâtiment principal. En territoire privé, les roulottes ne peuvent être implantées en permanence que dans les terrains de camping.

Nonobstant le précédent alinéa, une seule roulotte peut être implantée par terrain temporairement dans les zones de villégiature, aux conditions suivantes :

1° La roulotte peut être implantée pendant la période du 1^{er} mai au 30 novembre seulement, pour une durée maximale de trois semaines contiguës ;

2° Lorsqu'il n'y a pas de bâtiment érigé sur le terrain, la roulotte doit être reliée à une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (L.R.Q., Q-2, r.22), être connectée au réseau d'égout municipal ou être munie d'un réservoir de rétention pour les eaux usées et d'un réservoir de rétention pour les eaux ménagères de façon à ce qu'aucun rejet ne soit effectué dans l'environnement.

Prenez note que pour l'installation de ces roulottes, un certificat d'autorisation doit être émis par le fonctionnaire désigné. Celui-ci se doit d'analyser la demande avant la délivrance de l'autorisation et comme dans tous les cas de demande de permis et certificat, un délai de 30 jours peut être applicable. Toutefois, dans la majorité des cas, une réponse peut être donnée dans un délai d'une semaine.

INSTALLATION DE CAMPING SUR LES TERRES PUBLIQUES

Depuis 2010 la MRC a le mandat de surveiller les terres publiques du MERN (Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles). De plus, un inspecteur de la MRC est désigné et exécute régulièrement des inspections sur chacun des territoires publics des municipalités. Donc, si

Service d'urbanisme (suite)

L'inspecteur en bâtiment, urbanisme et environnement voit une installation non-conforme, il se doit d'en faire part à la MRC.

En aucun cas une installation de camping permanente n'est tolérée sur le territoire public, seulement les installations temporaires sont acceptées et ce, pendant un temps limité. L'équipement temporaire de camping ne peut être implanté et utilisé que 7 mois durant l'année. Autrement il doit être entreposé. Tout doit être de retour à son état original au départ de l'installation.

Merci de votre compréhension



PETIT MÉMO : N'oubliez pas de retirer vos abris d'hiver, car ils sont autorisés pendant la période du 1er octobre au 1er mai. Durant l'été, ces installations doivent être démontées en totalité et remisées.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !

Anthony Racine
Inspecteur en bâtiment, urbanisme et environnement

Congrès 2017 du Réseau FADOQ

Région Bas St-Laurent

Du 13 au 15 juin 2017

Le 47^e Congrès du Réseau FADOQ se tiendra du 13 au 15 juin 2017 au Centre de Congrès de Rimouski.

Nous vous invitons particulièrement à participer en grand nombre à la soirée régionale de mardi 13 juin où nous vous présenterons un événement haut en couleur avec le groupe de musique «**Les Années Jukebox**» Avec onze musiciens et chanteurs sur la scène, vous ne risquez pas de vous ennuyer, c'est garantie! Spécialisés dans le répertoire des années 50 et 60, ces artistes vous feront vivre de beaux souvenirs et vous feront danser comme au temps de votre jeunesse !

Coût : 65 \$ taxes et service inclus

Souper quatre services et spectacle de 2 heures

Billet en vente auprès des présidents de club et au bureau régional.

Places limitées. Faites vite!

Transport en autobus gratuit avec un minimum de 30 inscriptions par secteur

Guylaine Cyr, Agente administrative



Des nouvelles de la Sécurité publique



Les brûlages domestiques de printemps

Pourquoi être prudent au printemps?

- Le danger d'incendie est accru en avril et mai, car beaucoup de petits combustibles secs sont présents sur les terrains dégagés. De plus, la verdure n'est pas encore installée. Ce sol sec favorise donc la propagation du feu.
- L'indice d'incendie ou indice-ô-mètre n'est pas encore disponible ou l'est depuis peu (il est diffusé à partir de la mi-mai). Les résidents ne connaissent donc pas le niveau de danger d'incendie.
- Le danger d'incendie lié aux petits combustibles fluctue rapidement en zone périurbaine. En forêt, il grimpe progressivement et diminue lorsqu'il y a des pluies significatives. Même si le danger est bas ou modéré en forêt, il peut être élevé en zone périurbaine.

Avant le brûlage

- Il est interdit par la *Loi sur la qualité de l'environnement* de brûler des matières résiduelles à ciel ouvert, même pour les récupérer en partie. Il est toutefois permis de brûler des branches, des arbres et des feuilles mortes.
- Il est interdit de brûler des matières polluantes comme des pneus, des déchets de construction ou des ordures.
- S'assurer de la présence d'équipement d'extinction, de personnel suffisant et d'une surveillance constante par une personne de 18 ans et plus, dès le début du brûlage jusqu'à l'extinction finale.

Pendant le brûlage

- Ne pas incommoder les voisins ni nuire à la visibilité des usagers de la route.
- Allumer le feu au plus tôt deux heures avant le coucher du soleil et l'éteindre au plus tard deux heures après le lever du soleil. La période la plus à risque d'incendie se situe entre 13h et 18h.
- Ne pas utiliser d'accélérateur comme de l'essence, de la vieille huile, des pneus, des bardeaux d'asphalte, de la styromousse, du plastique, des diluants, des produits chimiques ou des colles.
- Porter une attention particulière aux étincelles qui pourraient être transportées par le vent.

Après le brûlage

- Éteindre complètement le feu avant de quitter les lieux. Une personne qui allume un feu est responsable de l'éteindre.

Ministère de la Sécurité publique

Service incendie Pohénégamook-St-Athanase



Bonjour! Mon nom est Sébastien Ouellet. Depuis le 6 mars dernier, j'occupe avec beaucoup de fierté le poste d'agent de développement à la Corporation de développement économique du Transcontinental (la CODET).

Je suis natif de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Je connais bien le territoire du Transcontinental et du Témiscouata en général pour y avoir, entre autres occupé, dans les 10 dernières années, les postes d'animateur radio à Horizon-FM à Dégelis et aussi d'agent de migration pour le réseau Place aux jeunes en région au Carrefour jeunesse-emploi de Témiscouata.

Dans la communauté, auprès des commerçants et des entrepreneurs, la CODET joue un rôle de soutien et d'accompagnement à toutes initiatives entrepreneuriales, quelques soient le secteur d'activité. Que ce soit le démarrage, la relève, l'expansion ou la consolidation d'une entreprise, je peux vous apporter des outils, des conseils, de l'écoute et partager un réseau de contacts fort de plus de 20 ans d'implication dans le développement socioéconomique de ma région.

La CODET a aussi le mandat d'animer les communautés du Transcontinental : Saint-Marc-du-Lac-Long, Rivière-Bleue, Pohénégamook et Saint-Athanase. Je me déplacerai vous rencontrer sur le territoire afin qu'on crée ensemble une synergie et un dynamisme de développement qui nous ressemble et qui fasse atteindre avec succès nos objectifs.

Notez qu'il est encore temps de renouveler votre adhésion à la CODET ou encore simplement d'y adhérer pour la première fois. Pour connaître tous les avantages d'en faire partie, n'hésitez pas à me contacter :

Sébastien Ouellet
Agent de développement
418-863-7722 poste 4107 ou le 418-551-4966
Courriel : direction@codet.ca

LA PETITE BOUFFE DES FRONTIERES

À l'occasion de la Journée Nationale des cuisines collectives le 24 mars dernier, la petite Bouffe des Frontières, a souligné son 10^e anniversaire de fondation. Une quarantaine de personnes dont les participantEs des cuisines collectives d'hier et d'aujourd'hui, et des partenaires de la Petite Bouffe, étaient au rendez-vous dans les locaux de l'Âge d'Or du quartier Sully. Animée par Christiane Roy, cette rencontre se voulait conviviale tout en se rappelant les débuts des cuisines collectives et de l'organisme, de sa mission et des valeurs proposées par le regroupement des cuisines collectives du Québec. Des anecdotes ont été soulignées. Les bons mots de la mairesse de Pohénégamook ont été appréciés et quelques jeux sont venus agrémenter la rencontre.

Le tout s'est terminé avec un dîner lasagne cuisiné par des participantes et quelques bénévoles ainsi que le tirage de prix de présences (des commandites de plusieurs commerces que nous remercions).

Aujourd'hui, les acteurs de la Petite Bouffe des Frontières sont fiers du travail accompli depuis 10 ans, tout en espérant que les actions mises en place se poursuivent afin de contribuer aux mieux-être des citoyens du Transcontinental et ce, grâce à la générosité des partenaires du milieu et de nos décideurs politiques.



La petite bouffe des Frontières vous invite à son assemblée générale, vendredi 2 juin à 13 h 30 au Centre communautaire Lionel Charest, local de l'Âge D'Or de Sully. Bienvenue à tous.

L'équipe de la petite Bouffe des Frontières



Votre chien est important et vos voisins également.

Nous désirons rappeler aux propriétaires de chien qu'il existe un règlement municipal concernant l'entretien des animaux et un règlement concernant les animaux, tous deux appliqués par la Sûreté du Québec.

L'article 145 du règlement municipal mentionne qu'il est défendu d'abandonner un animal dans les limites de la municipalité. Quiconque contrevient aux dispositions de l'article 145 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$.

Article 17 du règlement concernant les animaux : Avoir omis de retenir un animal à l'aide d'un dispositif l'empêchant de sortir du terrain.

Quiconque, incluant le gardien d'un animal, contrevient à l'article 17 du règlement concernant les animaux, commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'une amende de 100 \$ pour une première infraction, de 125 \$ pour une deuxième infraction, et de 150 \$ minimum et 500 \$ pour les infractions subséquentes.

Tout citoyen qui porte plainte à la police doit obligatoirement identifier le contrevenant et devra se rendre à la cour pour rendre témoignage du délit commis par le contrevenant.



Afin de vivre dans un milieu harmonieux et paisible nous demandons à tous les propriétaires de chien de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire en sorte que leur animal demeure sur leur terrain en tout temps.

Un agréable voisinage sera alors possible.

Merci de bien vous occuper de votre chien et de vos voisins.

PETITS RAPPELS

Trucs de grand-mère citoyenne!



La cassonade ne deviendra pas un bloc rigide, si vous prenez soin de glisser une à trois guimauves dans le sac avant de le refermer. (Une tranche de pain peut faire aussi bien).

Outil rouillé : Humectez avec un chiffon d'huile végétale, laissez agir. Frottez doucement avec un papier émeri fin, polissez avec un chiffon doux, laissez sécher. Votre outil sera comme neuf.



TAXES MUNICIPALES PROCHAINS VERSEMENTS

- 28 juin 2017 (mercredi)
- 28 septembre 2017 (jeudi)

Si vous effectuez un versement après les dates de référence, veuillez communiquer avec la directrice générale, Mme Francine Morin au 418-863-7706 ou par courriel à info@saint-athanase.com pour confirmer le montant à payer, incluant les intérêts applicables.

Un nouveau trésor parmi nous...

Le 17 mars 2017



Doréanne Vieno, fille
d'Émilie Chénier et
Samuel Vieno.

Félicitations aux nouveaux parents!

Journée champêtres
ACTIVITÉS GRATUITES

**GRANDE OUVERTURE
DU VERGER PATRIMONIAL
DU TÉMISCOUATA**

*Artisans sur place / Photographes / Concours /
Pique-nique (Apportez votre lunch!)*

**LE DIMANCHE
4 JUIN 2017
DE 10H À 14H**

SITUÉ EN FACE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU TRANSCONTINENTAL